

Réponses du PS aux questions de l'asbl terre neuve - Foncier agricole

1. Quelle politique foncière votre parti entend-il mettre en œuvre ? Quels seront ses priorités et objectifs précis pour 2019 ?

Le PS veut améliorer le bien-être de tous les citoyens grâce à un développement territorial cohérent, réfléchi et adapté aux spécificités du terrain. Dans ce but, le PS tient notamment à renforcer la mixité des fonctions du territoire afin d'offrir des emplois, des services et des loisirs plus proches du domicile. Il s'agit aussi de densifier les lieux de vie, en tenant compte de leur caractère urbain ou rural et de la qualité de vie des citoyens, et de maîtriser l'étalement urbain, afin d'utiliser avec parcimonie les ressources de la Wallonie. Le PS veut aussi développer une politique foncière publique intelligente (grâce aux outils d'expropriation, d'acquisition et de préemption) afin d'accélérer les projets d'intérêt collectif et la rénovation de l'espace public, urbain et rural, tout en limitant la spéculation. Les terres agricoles ont pleinement leur place dans cette politique vu leur rôle pour la société et leurs spécificités doivent être préservées.

La question de la mobilisation du territoire est essentielle pour l'économie wallonne en général et donc également pour l'agriculture. Lors des débats récents sur le CODT au Parlement wallon, nous avons plaidé pour la défense des zones agricoles. D'un côté, il faut accélérer l'assainissement des sites pollués afin de les mettre à disposition de l'activité économique et ainsi libérer les terres agricoles de la pression foncière actuelle. En termes de surface, nous sommes conscients que c'est surtout l'urbanisation qui grignote la surface agricole utile, c'est pourquoi nous plaçons pour maîtriser l'étalement urbain, notamment en densifiant les lieux de vie. Le Code Wallon de l'Agriculture contient des éléments qu'il faudra mettre en œuvre, la première pierre de cet édifice étant la mise en commun, au sein d'une banque de données unique, l'ensemble des terres agricoles appartenant à des autorités publiques (communes, province, CPAS...). Ensuite, il faudra s'assurer que ces terres reviennent à des agriculteurs actifs.

2. Quelles sont les propositions de votre parti concernant la régionalisation du bail à ferme prévue par la VI Réforme de l'Etat ? Qu'entend-il défendre comme refonte juridique de cet outil ?

Dans le cadre de la régionalisation du bail à ferme, nos priorités sont de réserver en priorité la terre aux agriculteurs « actifs » et non aux activités de loisir. Pour nous, la réforme du bail à ferme doit, en dialogue avec les associations agricoles, les propriétaires terriens et aussi les associations environnementales, faciliter la première installation et empêcher le phénomène de concentration des terres entre les mains des grands propriétaires. Enfin, nous souhaitons encadrer le prix des locations de terre afin de permettre aux petits agriculteurs de cultiver ou d'élever à un prix raisonnable et de dégager une marge bénéficiaire.

3. Comment entendez-vous rendre notre agriculture plus pourvoyeuse d'emplois durables ?

Pour le PS, l'agriculture est un secteur qui fait partie intégrante de l'économie régionale. En tant que composante de l'industrie agro-alimentaire, elle doit être redynamisée afin de créer de l'emploi et améliorer les revenus des personnes qui aujourd'hui en vivent difficilement. Pour cela, nous souhaitons travailler sur plusieurs axes. Il faut tout d'abord renforcer l'attractivité de la profession en facilitant l'installation des jeunes (accès à la terre), faire de l'agriculteur un véritable entrepreneur rural et soutenir la transformation des produits en Wallonie.

Le PS soutient l'agriculture dans sa fonction de production d'une alimentation de qualité pour le plus grand nombre. L'agriculteur est un maillon central de l'économie rurale: un véritable entrepreneur rural dont les méthodes de gestion doivent toutefois évoluer. La professionnalisation de la gestion des exploitations, familiales ou pas, doit être basée sur l'encadrement et la formation continue. Pour le PS il faut privilégier les vrais agriculteurs, ceux qui travaillent la terre et qui élèvent, et non pas les rentiers. Des actions fortes doivent être prises pour permettre le développement de l'emploi endogène en milieu rural (artisans, TPE, PME) par la création de halls-relais, de couveuses d'entreprises et d'autres initiatives similaires autour de projets innovants de transformation de produits agricoles.

Au niveau de la politique de l'emploi, il faut prendre une série de mesures de soutien à l'emploi des plus faiblement scolarisés, notamment par l'octroi de réductions de charges ciblées sur les jeunes et les peu qualifiés. Toutes les études concluent sur le fait que le ciblage des aides constitue la voie la plus efficace pour créer de l'emploi. Il faut également renforcer la formation professionnelle (notamment la formation continue des travailleurs), développer l'alternance (qui pourrait s'appliquer et s'étendre à l'agriculture et ses produits dérivés) et valoriser les compétences (certification des compétences en dehors du circuit traditionnel du diplôme).

4. Connaissez-vous la SAFER en France et pensez-vous qu'un modèle régulateur des prix agricoles pourrait émerger en Région wallonne ?

Oui. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) françaises permettent à tout porteur de projet viable - qu'il soit agricole, artisanal, de service, résidentiel ou environnemental - de s'installer en milieu rural. Les projets doivent être en cohérence avec les politiques locales et répondre à l'intérêt général.

Une vaste étude a été réalisée en exécution de la Déclaration de Politique Régionale prévoyant une évaluation de la Politique de remembrement. Au terme de l'étude, qui s'est notamment inspiré du modèle des SAFER, une série de recommandations ont été émises, lesquelles ont notamment inspiré la rédaction du chapitre « Aménagement Foncier » du nouveau Code de l'Agriculture qui a modernisé et simplifié l'ancienne législation existante en matière de remembrement rural et instauré les principes de base pour la mise sur pied d'une banque foncière en Wallonie.

Au niveau des mesures de gestion des marchés, l'UE doit oser aller plus loin en mettant en œuvre de réelles mesures. Les mesures existantes en la matière ont, ces dernières années, singulièrement perdu de leur consistance. Elles se sont affaiblies qualitativement et quantitativement. L'exercice de gestion de l'UE est devenu éminemment complexe. Le caractère variable et imprévisible des prix risque de peser toujours dans les nombreux pays qui n'ont pas opté pour un système spécifique d'instrument de stabilisation des revenus prévu dans le 2ème pilier. Ce dispositif, facultatif dans ces principes, est encore très mal connu et sa généralisation est encore loin d'être répandue. A partir du moment où ce dispositif va s'étendre, on court le risque d'assister à une Europe à deux vitesses, en fonction de l'adoption ou non du modèle.

5. Quels dispositifs de soutien à la transmission de ferme voulez-vous mettre en place d'ici à 2019 ?

Cette question touche directement à l'installation des jeunes agriculteurs, issus ou non de la famille, et en cette matière, 3 facteurs expliquent la difficulté pour les jeunes: le coût de la reprise d'une exploitation, les incertitudes qui pèsent sur les revenus et enfin la difficulté du métier. Le PS souhaite favoriser la première installation (soutien majoré), encadrer le prix des terres et réserver en priorité la terre aux agriculteurs «actifs». La transmission des entreprises agricoles doit également être davantage facilitée : par exemple par un soutien public permettant aux jeunes de reprendre une exploitation (via la Société wallonne d'acquisitions et de transmissions d'entreprises - Sowaccess). Une sensibilisation accrue des

agriculteurs à cette problématique sera nécessaire pour que les mesures soient prises à temps, ce qui est fondamental pour garantir la continuité de l'exploitation et une transmission efficace (exploitation et savoir-faire).

6. Pensez-vous pouvoir utiliser le droit de préemption de la région wallonne sur les terres agricoles sujettes à spéculation? Si oui, comment ?

Oui, le nouveau Code de l'Agriculture prévoit la possibilité pour la DAFOR, d'utiliser son droit de préemption sur les terres agricoles, ce qui devrait d'une part améliorer la transparence du marché des terres (obligation pour les notaires de notifier la vente avant de conclure l'acte de vente) et, d'autre part, permettre à la DAFOR d'acheter des terres là où l'intérêt général le requiert et de les restituer aux agriculteurs selon des critères bien établis en favorisant notamment l'agriculture familiale et l'installation des jeunes.

7. Quelles missions souhaiteriez-vous donner à la DAFoR (Direction de l'Aménagement Foncier Rural) ?

Au-delà des missions de remembrement, la DAFoR travaillera en concertation avec la Direction du Développement rural de la DGO3 afin de soutenir les opérations de développement rural et de mise en œuvre de la politique foncière agricole, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes en la matière. Elle aura également un rôle de proposition auprès du Gouvernement pour soutenir, par des actions sur le foncier, la réalisation des différents objectifs de la DPR en milieu rural.

8. Quelle agriculture comptez-vous défendre en Wallonie ? Quels soutiens comptez-vous apporter en termes d'aide à l'installation ?

Le PS souhaite défendre l'agriculture dans sa fonction principale de production d'une alimentation de qualité pour le plus grand nombre, tout en soutenant également des formes alternatives d'agriculture (le bio et les circuits courts). Le secteur est largement exportateur et doit rester compétitif afin de développer de nouvelles opportunités, source de revenus supplémentaires.

Malgré les missions essentielles que rendent les agriculteurs à la société, nombre d'entre eux sont aujourd'hui dans une situation précaire. L'emploi dans le secteur n'a cessé de diminuer sous l'effet de politiques agricoles inadaptées et au détriment de la création d'activité. Il s'agit aujourd'hui de réhabiliter le métier d'agriculteur, en l'accompagnant pour qu'il devienne un véritable entrepreneur rural.

Le PS soutient une agriculture wallonne pourvoyeuse d'emplois et pour cela nous avons plusieurs propositions dont notamment celles de mettre sur pied un système plus égalitaire de redistribution des aides directes, de mettre en place une veille afin d'évaluer l'impact de la réforme des aides directes (PAC 1er pilier), de réaliser un état des lieux après deux ans pour effectuer les réajustements nécessaires à mi-parcours et enfin de donner un contenu ambitieux de la notion d'« agriculteur actif » pour privilégier les vrais agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui travaillent la terre ou qui élèvent du bétail, qui créent de l'emploi. Car l'enjeu est bien là, assurer au monde agricole un juste retour des financements du premier pilier.

9. De quelle manière proposez-vous de soutenir des dispositifs visant le rajeunissement de la population agricole et son ouverture vers d'autres publics que ceux issus du monde agricole ?

Ce sont principalement trois facteurs qui expliquent la difficulté pour les jeunes de se lancer dans le métier d'agriculteur. Premièrement, le coût que représente la reprise d'une exploitation. Deuxièmement, les incertitudes qui pèsent sur l'évolution des marchés et des revenus pour les jeunes. Troisièmement, le métier d'agriculteur est un métier extrêmement difficile et contraignant, ce qui freine évidemment un certain nombre de jeunes à choisir cette carrière. Le PS souhaite donc agir sur les origines de ces difficultés. Tout d'abord, le PS souhaite favoriser la première installation avec une aide majorée et mieux encadrer le prix des terres afin que ce dernier soit en rapport avec les fruits attendus de leur exploitation. Cela signifie donc qu'il faut réserver en priorité la terre aux agriculteurs « actifs » et non aux activités de loisir.

La transmission des entreprises agricoles et de l'expertise doivent également être davantage facilitée par un soutien public permettant aux jeunes de reprendre une exploitation (via la Société wallonne d'acquisitions et de transmissions d'entreprises (Sowaccess)). Le PS souhaite octroyer aux entrepreneurs ruraux un soutien majoré lors de la première installation pour permettre à ceux qui veulent se lancer de trouver les moyens financiers et l'accompagnement nécessaire. Outre le recours aux services traditionnels de remplacement agricole, le PS souhaite mettre en place un dispositif permettant aux agriculteurs d'avoir recours à de la main d'œuvre mobile afin de se ménager du temps libre sans pour autant compromettre la gestion de l'exploitation.

Enfin, l'installation des jeunes, c'est aussi toute la question de la formation initiale des jeunes. C'est pourquoi, nous plaidons vraiment pour que les jeunes soient formés de manière efficace en alternant les périodes à l'école et les périodes en entreprises.

10. Quels sont vos projets concernant les terres agricoles publiques ?

L'accès à la terre est une question essentielle pour l'avenir de notre agriculture. Notre but n'est pas de créer une nouvelle administration ou de faire de l'interventionnisme. Ce que nous voulons, c'est permettre aux agriculteurs, à ceux qui travaillent la terre d'avoir accès à cet outil de travail dans le respect de nos valeurs: égalité et solidarité. Il faut soutenir les jeunes et les petits agriculteurs qui ont, eux, un accès plus difficile aux terres.

Le Code de l'Agriculture, et plus spécialement son Chapitre dédié à la gestion foncière (Art D 352 et suivants) précise que la Banque foncière (l'Administration compétente) aura la gestion non seulement des terres agricoles propriétés de la Wallonie mais également des terres agricoles appartenant à d'autres pouvoirs publics ou même privés qui en confieraient la gestion à la Banque via un contrat de gestion

Cela permettrait à l'Administration de disposer d'un « volant » important de terres agricoles à offrir à la vente ou à la location en faveur du développement de l'agriculture familiale et de l'installation des jeunes.